



Questionnaire sur la santé et le mode de vie (Partie 2)

FAQ



Assurances

[Processus](#)

[Questions supplémentaires](#)

[Soutien technique](#)

Processus

Q1 : Quels changements ont été apportés récemment au Questionnaire sur la santé et le mode de vie ?

La présente version comporte un moteur de règles de tarification qui utilise l'analyse des données pour déterminer quels proposants d'assurance vie peuvent être admissibles à l'approbation sans autres examens médicaux.

Q2 : Quels produits peuvent actuellement être approuvés au point de vente ?

À l'heure actuelle, seules les propositions d'assurance Pour Vous RBC® et les demandes de transfert de la Temporaire RBC peuvent l'être. Nous avons l'intention d'autoriser d'autres produits à l'avenir.

Q3: Quels sont les avantages de remplir le Questionnaire sur la santé et le mode de vie (Partie 2) dans la proposition électronique?

En remplissant le Questionnaire sur la santé et le mode de vie avec votre client, vous éviterez les retards, ce qui aidera celui-ci à obtenir la protection dont il a besoin plus rapidement.

Q4: S'il y a plus d'un assuré sur la proposition, peuvent-ils choisir différentes options pour les entrevues ?

Chaque assuré dans la proposition peut choisir une option différente. Un message dans la proposition électronique vous invitera à choisir une méthode pour chaque assuré.

Q5: Lorsque je commande des exigences médicales, comment puis-je déterminer les bonnes options et éviter de commander des tests inutiles?

Passez en revue le tableau des exigences relatives à l'âge et au montant d'assurance pour vous guider.

Q6 : Si des examens médicaux supplémentaires sont requis, qui les commandera ?

Le tarificateur déterminera au cas par cas si des examens médicaux supplémentaires sont nécessaires. Le tarificateur commandera les examens.

Q7 : Dans quel délai la proposition sera-t-elle étudiée pour déterminer si d'autres examens médicaux sont requis ?

La proposition sera étudiée dans les cinq jours ouvrables pour déterminer si d'autres examens sont requis.

Q8 : Que se passera-t-il si un conseiller commande un examen médical par erreur ?

Cela ne se produira pas, car la proposition électronique comporte maintenant un message pour empêcher que d'autres examens soient commandés. Nous apporterons d'autres améliorations au processus dans le cadre de notre parcours visant à améliorer l'Expérience client.

Q9 : Que signifie « approuvée » ?

L'approbation fournie à la fin de la proposition électronique est la même que lorsque vous êtes informé que votre client a reçu l'approbation d'une assurance aux taux standard (*non-fumeur ou fumeur*) par un tarificateur.

Q10 : Que se passera-t-il dans les cas d'assurance sur deux têtes ou sur plusieurs têtes si une seule personne est approuvée au point de vente et que les autres ne le sont pas ?

Si un ou plusieurs des proposants doivent passer par la Tarification, pour quelque raison que ce soit, l'ensemble de la proposition devra faire l'objet d'une tarification, et ce, même si une seule personne aurait été admissible à l'approbation au point de vente (PDV).

Q11 : Quelles sont les prochaines étapes pour les propositions approuvées instantanément ?

Les propositions seront acheminées à l'équipe Établissement et régularisation des polices qui produira les documents de police.

Questions supplémentaires

Q12: Puis-je utiliser le Questionnaire sur la santé et le mode de vie rempli pour une proposition d'assurance temporaire pour une autre proposition électronique d'assurance vie (Pour Vous RBC)?

Oui, pourvu que le Questionnaire sur la santé et le mode de vie soit toujours valide et que le montant de la nouvelle proposition ne soit pas supérieur à 5 M\$ selon les règles du tableau des exigences relatives à l'âge et au montant d'assurance. Envoyez une demande au coordonnateur de dossiers pour lui demander d'utiliser le Questionnaire sur la santé et le mode de vie d'une proposition précédente (dans les 12 derniers mois), puisque l'original aura déjà été supprimé de votre appareil.

Q13: Puis-je utiliser le Questionnaire sur la santé et le mode de vie d'une proposition électronique d'assurance temporaire remplie ou à l'étude pour une proposition d'assurance invalidité (proposition papier ou électronique d'assurance invalidité)?

Non, les réponses aux questions sur la santé et le mode de vie dans la proposition d'assurance vie ne sont pas suffisantes pour un risque d'assurance invalidité. Vous devrez choisir soit une entrevue téléphonique soit un examen paramédical au cours de la proposition initiale, de sorte que le proposant n'aura à répondre qu'une seule fois à un jeu complet de questions.

Q14: Puis-je utiliser le Questionnaire sur la santé et le mode de vie d'une proposition électronique d'assurance temporaire remplie ou à l'étude pour une proposition d'assurance maladies graves?

Oui, si le questionnaire est toujours valide et que le montant d'assurance maladies graves se situe dans les limites pour un questionnaire « non médical », conformément aux règles du tableau des exigences relatives à l'âge et au montant d'assurance. Envoyez une demande au coordonnateur de dossiers pour lui demander d'utiliser le Questionnaire sur la santé et le mode de vie d'une proposition précédente (dans les 12 derniers mois), puisque l'original aura déjà été supprimé de votre appareil.

Q15: Puis-je utiliser le Questionnaire sur la santé et le mode de vie d'une proposition électronique d'assurance temporaire remplie antérieurement pour répondre aux questions médicales relatives à une modification de police?

Non. Une demande de modification de police dûment remplie est requise. Les questions dans notre demande de modification de police sont adaptées pour prendre en compte les changements dans l'assurabilité.

Q16 : Mon client a inclus ses renseignements bancaires pour la facturation mensuelle. Que se passe-t-il maintenant ?

L'équipe Établissement et régularisation des polices utilisera la date du jour, à moins que la sauvegarde de l'âge n'ait été demandée. La date d'établissement ne peut pas être le 29, le 30 ou le 31 du mois.

Soutien technique

Q17: Que faire si j'éprouve des problèmes techniques en utilisant le Questionnaire sur la santé et le mode de vie?

Pour obtenir du soutien technique, veuillez communiquer avec le Centre de soutien technologique des ventes au rbcisalestechnologysupportcentre@rbc.com